

Papeete, le 8 Novembre 2020



## COMMUNIQUE

Le logement social est une donnée importante de nos économies ultramarines et nul n'ignore les besoins importants dans ce domaine d'une part et ses spécificités d'autre part.

Les communes sont étroitement liées à ce secteur et c'est donc tout naturellement que l'ACCD'OM, depuis de très nombreuses années, a tissé des liens de partenariat étroits avec la structure en charge de représenter les organismes de logement social, l'USHOM.

Son action est remise en cause par la structure nationale, l'USH, et, loin de nous immiscer dans les relations entre les deux structures, nous déplorons cette tentative d'affaiblissement de cet organisme qui a toujours si bien défendu le secteur au bénéfice des Outre-Mer et qui doit pouvoir continuer à jouer ce rôle qui nous est bénéfique.

L'ACCD'OM appelle donc de ses vœux au respect de travail accompli par l'USHOM et à la nécessité de son indépendance. La pérennité de la structure est une condition de la prise en compte des spécificités ultramarines dans le domaine du logement social, secteur crucial pour nos populations.

L'ACCD'OM appelle les élus en charge du logement social en Outre-Mer à se mobiliser pour faire valoir la nécessité de la pérennité de l'USHOM.

**Mme Nicole BOUTEAU**  
Présidente de l'ACCD'OM